# Communiqué de Presse

**Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire**

**Réf: 583f08**
**Tel: +33 3 88 41 31 93**
**Fax : +33 3 90 21 41 34**
pace.com@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

## Géorgie-Russie : le Président de l'APCE salue l'accord de paix, mais déclare que les violations des droits de l'homme ne peuvent pas rester impunies

Strasbourg, 13.08.2008 – Le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Lluís Maria de Puig, a salué avec espoir le fait que la Géorgie et la Russie, tous les deux Etats membres de l'Organisation et parties à la Convention européenne des droits de l'homme, aient accepté le cessez-le-feu exigé par la communauté internationale. Il a signalé que l'APCE attend la fin définitive de l'état de guerre et le retrait total des troupes, tel qu'annoncé par les deux gouvernements, ainsi que le libre accès de l'aide humanitaire.

« L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a la volonté d'établir, le moment venu, les graves responsabilités de chacune des parties impliquées dans le conflit. Pour ce faire, j'ai demandé aux gouvernements russe et géorgien, ainsi qu'aux délégations parlementaires des deux pays, des informations détaillées sur ce qui s'est vraiment passé. Nous verrons dans les prochaines semaines quelle sera l'attitude à adopter envers deux Etats membres qui se sont lancés dans un conflit meurtrier, mais en tenant compte aussi de la volonté politique dont ils feront preuve pour régler le conflit par la voie pacifique. En tout cas, les exactions et violations des droits de l'homme ne peuvent pas rester impunies », a déclaré le Président de Puig.

« Je me réjouis que les parties, en acceptant en principe le plan-cadre de paix, reconnaissent que la seule issue possible du conflit passe par la voie du dialogue et non pas par les armes. A cet égard, l'APCE est prête et ouverte à apporter son expertise et son soutien à la Géorgie et à la Russie afin de parvenir à un règlement pacifique sur l'avenir de l'Ossétie du sud et de l'Abkhazie, et de promouvoir une stabilité durable dans cette région du Caucase », a assuré le Président de l'APCE